

mardi 13 octobre 2009

Daniel Garrigue dénonce l'absence d'avancée sur la Défense européenne et la soumission à l'OTAN.

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
Suite de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946)

Examen et vote sur les crédits des missions :

– Défense :

M. Daniel Garrigue. Pour justifier le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, on a prétexté qu'en résulterait un renforcement de la défense européenne. Or, dans un quotidien ce matin même, Javier Solana explique que la défense européenne consiste essentiellement en des opérations extérieures. Si certaines sont des opérations de sécurité, dans d'autres, la France ne fait que jouer les supplétifs de son allié principal, les États-Unis. J'aimerais savoir ce qui correspond exactement dans ce budget à l'objectif de création d'une Europe de la défense intégrée et autonome, avec notamment un quartier général européen.

[...]

M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial. Sur ce point précis, je vous communiquerai en effet les chiffres ultérieurement.

Je confirme à Marc Francina que deux types de drones sont actuellement utilisés en Afghanistan. Nous avons un problème avec ceux de technologie et de fabrication française, l'industriel, qui avait à honorer d'autres commandes, n'étant pas toujours en mesure de fournir tout l'équipement nécessaire à notre armée. Mais ce problème a été réglé après que les arbitrages nécessaires ont été pris chez cet industriel, et les informations fournies par ces drones à nos troupes sont maintenant tout à fait satisfaisantes.

Pour ce qui est du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, le général Abrial, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air française, a d'ores et déjà pris ses fonctions comme numéro deux de l'OTAN...

M. Daniel Garrigue. Cela n'a rien à voir avec la défense européenne !

M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial. Nous nous interrogeons tout de même, à juste titre, sur les contreparties au retour de la France dans l'OTAN. Le général Abrial a récemment indiqué dans *Paris Match* comment il vivait les choses depuis sa prise de fonctions à Norfolk...

M. Daniel Garrigue. Norfolk n'est pas en Europe !

M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial. L'OTAN mène depuis Norfolk certaines opérations sur le territoire européen, notamment au Kosovo - si l'on considère que ce pays fait bien partie de l'Europe. Il faut en prendre acte.

C'est moins à nous qu'aux autres pays de l'Union qu'il faut demander ce que peut apporter le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN à l'Europe de la défense. Continuent-ils de faire totale confiance au « parapluie » américain ou acceptent-ils de contribuer de façon plus active à une sécurité strictement européenne ?

Entre ici en ligne de compte la récente décision du président Obama de ne pas installer des éléments de bouclier anti-missiles en Pologne et en République tchèque, contrairement à ce qu'avaient initialement prévu les États-Unis. Placés dans cette situation nouvelle, les dirigeants polonais et tchèques peuvent porter un regard différent sur la contribution que l'Europe peut apporter à leur propre défense. Il y a peu encore, l'un de ces pays s'était tourné vers les États-Unis pour acheter certains matériels, estimant que l'Europe n'était pas en mesure d'assurer sa sécurité.

Il faut aussi se souvenir des événements de l'été dernier en Géorgie. C'est l'Union européenne, sous présidence française, qui est intervenue en lieu et place des États-Unis pour engager une médiation avec la Russie.

Tous ces éléments concrets, cher Daniel Garrigue, ont modifié la donne européenne, laquelle a encore évolué depuis le vote irlandais permettant, si le président tchèque le veut bien à son tour, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

M. Daniel Garrigue. L'Irlande a bien dit que, pour elle, la défense était en-dehors du champ d'application du traité de Lisbonne. Le oui irlandais n'a rien à voir avec l'idée d'une défense européenne !

M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial. Les articles 42 et 222 du traité de Lisbonne ont bel et bien trait à la défense. L'Irlande a certes demandé à continuer de bénéficier d'une dérogation pour préserver sa neutralité. L'Europe de la défense s'est toujours construite sans elle. Pour autant, c'est un général irlandais qui commandait l'EUFOR au Darfour, avant que les Nations unies ne se substituent à l'Union européenne.

Incontestablement, des perspectives nouvelles s'ouvrent aujourd'hui pour une Europe de la défense, plus positives que celles qu'on pouvait envisager il y a quelques mois encore.

*Sur avis favorable des deux rapporteurs spéciaux, Jean-Michel Fourgous et Louis Giscard d'Estaing, la Commission **adopte** les crédits de la mission Défense, le groupe SRC et M. Daniel Garrigue ayant voté contre.*